

Bamako, le 18 Mars 2020

COMMUNIQUE N°002-2020

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali a pris acte du communiqué de la session extraordinaire du conseil supérieur de la défense nationale du 17 Mars 2020 relatif aux mesures relatives à la pandémie du coronavirus au Mali.

La COCEM félicite les autorités nationales pour la diligence des mesures préventives qui visent à mieux protéger les citoyens de coronavirus.

Par ailleurs, l'alinéa 4 du communiqué de la session extraordinaire du conseil supérieur de la défense nationale du 17 Mars 2020 prévoit: « l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ».

La COCEM s'interroge sur la suite réservée à la distribution des cartes d'électeur ainsi qu'à la campagne électorale actuellement en cours dans le cadre de la tenue des élections législatives prévues respectivement pour le 29 mars et le 19 avril 2020.

La COCEM exhorte vivement les autorités compétentes à donner des éclaircissements sur ces activités afin de permettre, d'une part, aux structures intervenant sur le processus électoral de prendre des dispositions idoines, et d'autre part, aux citoyens d'être mieux informés sur les mesures prises dans ce sens.

La COCEM s'engage à respecter scrupuleusement ces mesures.

Le président

Drissa TRAORE